



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vous avez un enfant né en 2018,

Il peut entrer en Petite Section de Maternelle
dès septembre 2021

Merci de vous présenter en Mairie les jours suivants

Mercredi 03, jeudi 04, vendredi 05 mars de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

et samedi 06 mars 2021 de 9h00 à 12h00.

La démarche d'inscription se déroule en deux temps :

1. Inscription en mairie
2. Admission à l'école

Merci de vous munir des documents suivants :

- livret de famille ou acte de naissance
- pièce d'identité des parents
- carnet de santé de l'enfant
- attestation de domicile de moins de 6 mois
- En cas de séparation ou de divorce, la copie du jugement attestant l'autorité parentale.